



Diagnostic immobilier obligatoire : Mesurage loi Carrez et loi Boutin

DURÉE

1 jour (soit 8 heures)
8h / jour

PRIX

354,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Diagnostiqueurs immobiliers,
techniciens du bâtiment,
professionnels de l'immobilier
et de la construction souhaitant
élargir leurs compétences,
experts, bailleurs, assureurs,
gestionnaires immobiliers,
agents et négociateurs
immobiliers, maîtres d'ouvrage
professionnel, maîtres d'œuvre

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue
française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés
de synthèse, d'échanges
et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats,
juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des
connaissances
Questionnaire de satisfaction

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 820 220 050
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

- ✓ **Savoir calculer** la superficie privative d'un lot de copropriété
- ✓ **Connaître** la jurisprudence et les conséquences de cette loi dans les transactions immobilières, les risques et les responsabilités qui en découlent en cas de mauvais mesurage

PROGRAMME

Terminologie

Rappels sur la lecture d'un plan

Rappels des unités de mesure

Rappels de formules

Réglementation et évolutions

Les méthodes de mesurage

- ✓ Les techniques de mesurage et la notion de superficies privatives

Cas pratique sur le terrain

- ✓ Embrasures de portes, enfilades, portes à galandage, escaliers, cages d'escalier, conduits et gaines techniques, poteaux et piliers, rampants, habillages et mobiliers, emmarchements, niches, alcôves...

Tests d'évaluation des connaissances



VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.